

TÉLÉSURVEILLANCE HOMIRIS*



Pour vous protéger des cambriolages,
des agressions et des risques domestiques

POURQUOI SE PROTÉGER ?

Il se produit **1** cambriolage
toutes les **2** minutes
en France ⁽¹⁾.

1/3 des cambriolages
a été commis en présence de
personnes dans le logement ⁽²⁾.

Le préjudice moyen lors
d'un cambriolage ⁽³⁾ est
de **1236 €**, sans
compter les conséquences
émotionnelles et la disparition
de valeurs sentimentales.

Un incendie domestique
se déclare en France
**toutes les
8 minutes** ⁽⁴⁾,
causant environ 300 décès
par an ⁽⁵⁾.

80% des décès liés
aux incendies est dû à
**l'intoxication
par la fumée** ⁽⁶⁾.

UN SYSTÈME D'ALARME CONNECTÉ DISCRET ET SIMPLE D'UTILISATION



- **Service de télésurveillance 24h/24.**
- **Formules d'abonnement « tout compris » :**
 - fourniture d'équipement;
 - installation et mise en service;
 - maintenance (dont le remplacement des piles).
- **Pilotage à distance** (via l'espace abonné ou l'application mobile).

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ALARME ?



1/ Détection et prise de photos

En cas de détection d'intrusion, l'alarme et les photos sont immédiatement transmises au centre de surveillance.



2/ Dissuasion

La sirène déstabilise l'intrus et le centre de surveillance procède à l'appel de contrôle sur place en moins de 30 secondes ⁽⁷⁾.



3/ Information de l'abonné

L'abonné est informé par le centre de surveillance du déclenchement de l'alarme.



4/ Analyse et interventions (formule Détection +)

Un opérateur du centre de surveillance analyse les causes de l'alarme, un agent de sécurité intervient pour contrôler la situation sur place, un appel est envoyé auprès des forces de l'ordre ou des services de secours ⁽⁸⁾.



5/ Sauvegarde (formule Détection +)

En votre absence et en cas de besoin, le centre de surveillance organise un gardiennage ou la sécurisation des issues jusqu'à votre retour ⁽⁹⁾.

(1) Ministère de l'Intérieur - Etat 4001, 2023. (2) INSEE / Interstat / ONDRP, Enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019 Sécurité et société – Insee Références – Édition 2021. (3) INSEE / Interstat / ONDRP, Enquête « Cadre de vie et sécurité » 2021. (4) Ministère de l'Intérieur - Etat 4001 2023. (5) Ministère de l'Intérieur - Statistiques des SDIS 2023. (6) Ministère de la Transition Écologique, 2021. (7) Délai moyen constaté en 2023 sur les alarmes intrusion, agression et fumée. (8) Selon formule et après levée de doute conformément à la réglementation. Interventions sécuritaires non disponibles en Corse. (9) Frais facturés par EPS et habituellement pris en charge dans le cadre de votre assurance.

* Le service Télésurveillance Homiris est opéré par EPS - SAS au capital de 1.123.600 d'euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - Correspondance abonnés : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9 - RCS Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE : 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) - Certificats n°163.00.31, n°216.10.31, n°162.00.31 et n°241.21.31 délivrés par CNPP Cert. (www.cnpp.com). ** Hors détecteurs de fumée, de monoxyde de carbone et hors caméra.



**C'EST VOUS
L'AVENIR**



SOCIETE GENERALE
Assurances

TOUT EST PRÉVU POUR PROTÉGER VOTRE HABITATION



Risque de cambriolages

Le système d’alarme connecté est relié à un centre de surveillance 24H/24 qui veille à distance sur votre domicile et réagit en moins de 30 secondes ⁽⁷⁾ en cas d’alarme.



Risques d’agression

L’appui sur la touche alerte d’une télécommande ou du clavier, ou depuis le Bouton d’Alerte Télésurveillé (option), prévient le centre de surveillance qui informe les forces de l’ordre, si nécessaire ⁽⁸⁾.



Risques domestiques

Grâce aux Détecteurs de Fumée et de Monoxyde de Carbone Télésurveillés*, vous protégez votre famille contre les risques d’incendie** et d’intoxication.

*Selon formule et options. **par détection de fumée.



Complément du système d’alarme : le service « La Vidéo » ⁽¹⁰⁾

Connectées au système d’alarme, les caméras filment et enregistrent une vidéo dès la détection d’une tentative d’intrusion ou d’un risque domestique. Avec l’option « La Vidéo », vous pouvez regarder en direct et enregistrer ⁽¹¹⁾ ce qui se passe chez vous, où que vous soyez, depuis votre application mobile ou votre espace abonné ⁽¹²⁾.

LE PILOTAGE À DISTANCE

Un espace abonné et une application mobile Homiris ⁽¹²⁾

L’espace abonné et l’application mobile permettent de gérer et piloter à distance, en toute sécurité, le système d’alarme télésurveillé : alarmes en cours, consultation du journal des événements, visualisation des photos prises par les détecteurs de mouvement, etc.

Piloter le système à distance

Vous pouvez connaître l’état de votre système d’alarme et, le cas échéant, le mettre en marche ou à l’arrêt ⁽¹³⁾ à distance depuis l’application mobile ⁽¹²⁾.

Être informé des entrées et sorties

Une notification vous informe de la mise en marche ou de l’arrêt du système d’alarme. Par exemple, lors du retour d’un enfant après l’école, etc

UN ABONNEMENT TOUT COMPRIS, ÉQUIPEMENT, INSTALLATION ET MAINTENANCE INCLUS

Un technicien-conseil se déplace chez l’abonné, réalise le diagnostic sécurité des lieux et installe le système d’alarme, sans travaux importants. Il le met en service, le raccorde au centre de surveillance et forme les utilisateurs présents à son utilisation.

	FORMULE DÉTECTION AVEC INFORMATION	FORMULE DÉTECTION + AVEC INTERVENTION
	Appartement 22,50 € /mois ⁽¹⁴⁾ avec 2 détecteurs d’intrusion	Appartement 32,50 € /mois ⁽¹⁴⁾ avec 2 détecteurs d’intrusion
	Maison 27,50 € /mois ⁽¹⁴⁾ avec 4 détecteurs d’intrusion	Maison 40,00 € /mois ⁽¹⁴⁾ avec 4 détecteurs d’intrusion
Système d’alarme connecté et mis à disposition	•	•
Télésurveillance 24H/24	•	•
Vérification à distance et maintenance	•	•
Pilotage à distance grâce à l’application mobile	•	•
Réaction du centre de surveillance en moins de 30 secondes ⁽⁷⁾	•	•
Information de l’abonné	•	•
Détecteur de Fumée Télésurveillé pour vous protéger du risque d’incendie, avec appel des secours si nécessaire	Option	•
Analyse par un opérateur du centre de surveillance des causes de l’alarme et information de l’abonné	-	•
Intervention d’un agent de sécurité et appel des forces de l’ordre ou des services de secours ⁽⁸⁾	-	•

OPTIONS PRINCIPALES POUR LES 2 FORMULES (TTC) :

- Liaison GSM : 3,00 € / mois
- Détecteur de Fumée Télésurveillé (un détecteur de fumée est inclus en formule Détection +) : 1,50 € / mois
- Détecteur de Monoxyde de Carbone Télésurveillé : 3,00 € / mois pour le premier détecteur. Remise de 50 % sur les détecteurs supplémentaires, soit 1,50 € ⁽¹⁵⁾
- Bouton d’Alerte Télésurveillé : 1,00 € / mois
- Service «La Vidéo» : pour en savoir plus, consultez la fiche tarif du service.
- Télécommande biométrique ⁽¹⁶⁾ : 2,50€ / mois
- Sonde inondation : 1,50€ / mois

(10) Services proposés aux particuliers sous réserve des conditions et limites figurant dans les conditions générales et les conditions spécifiques d’abonnement. Engagement minimum de 12 mois. (12) Disponible sur vos plateformes de téléchargement habituelles, sous réserve de compatibilité. (13) La fonction de mise à l’arrêt à distance requiert une fonction d’identification par empreinte digitale ou reconnaissance faciale compatible. (14) Tarif TTC « à partir de » au 01/07/2024 pour un équipement de base, hors options et frais de communication éventuels. (15) Dans la limite de 5 détecteurs de monoxyde de carbone. (16) Cette option nécessite la présence d’un clavier dans l’équipement de votre système d’alarme. Pour plus d’informations à propos de la sécurisation de vos données, consultez notre Charte de Confidentialité sur notre site internet.

Services proposés aux particuliers sous réserve des conditions et limites figurant dans les conditions générales. Engagement 12 mois minimum - Tarifs TTC au 01/07/2024 - Photos non contractuelles. Document publicitaire à valeur non contractuelle.